

## Les communications les plus importantes à faire à la CP-SSE

### En cas de rente de manière générale:

- Changement d'adresse
- Changement d'état civil (pour les veufs en cas de remariage)
- Augmentation, diminution ou suppression de la rente d'invalidité fédérale (envoi des nouvelles décisions de l'AI)
- Début d'une formation après la scolarité obligatoire (contrat d'apprentissage ou attestation d'études)
- Arrêt anticipé de la formation des enfants bénéficiant d'une rente (attestation d'immatriculation à l'université ou de l'établissement d'enseignement à chaque semestre)
- Changement de l'adresse de paiement bancaire ou postal
- Annonce de décès (par les fondés de pouvoir ou les héritiers)

### En cas d'invalidité :

Les rentes de la prévoyance professionnelle se basent sur les prescriptions légales et réglementaires. Le taux d'invalidité de l'assurance-invalidité fédérale (AI) est déterminant pour le versement d'une rente complète ou partielle de la caisse de pensions.

Chaque assuré est soumis à l'obligation de collaborer et d'atténuer le dommage définie par la loi (art. 75 LPP). La caisse de pensions a **impérativement besoin de vos communications** car ni l'assurance-invalidité fédérale (AI), ni l'assurance vieillesse et survivants (LPP) pas plus que l'assurance-accidents ne lui font parvenir automatiquement les communications.

Toutes les rentes doivent être contrôlées périodiquement sur la légitimation de leur octroi. Tout changement non communiqué peut entraîner **l'arrêt immédiat du paiement de la rente**. Les rentes touchées indûment feront obligatoirement l'objet d'une demande de restitution. En cas de violation de l'obligation de communiquer, intentionnellement ou par négligence, la caisse de pensions peut déposer une plainte auprès du juge compétent en plus de la demande de restitution.

Afin de vous assurer le versement de vos rentes de manière continue, nous vous prions de nous communiquer immédiatement tous les changements pertinents pour les rentes et vous remercions de votre coopération.

**CP-SSE Caisse de pensions**  
**Société Suisse des Entrepreneurs**  
Département des rentes